

## TEXTE DE PROPOSITIONS ET PETITION

[Pétition · Project for a New Foundation of International Institutions - Belgique · Change.org](#)

Les ONG réunies dans le groupe de travail : « Nouvelle Fondation » ayant commencé au départ à l'UNESCO, et rassemblant désormais notamment [Pax Christi International](#) avec ses antennes au Conseil de l'Europe et à l'ONU à Genève, [Pax Christi France](#), [Pax Christi Flandres](#), [Chrétiens de la Méditerranée](#), [MIAMSI](#), Collectif ANASTASIS, Lutte et Contemplation, Les Convivialistes, FIUC, Le [Mouvement de la Paix](#), L'Université Européenne de la Paix, UTOPIA et RJMP en RDC (et discussion en cours avec Soroptimist et Greenpeace Afrique) ont composé 13 propositions ci-dessous pour un renouvellement des institutions internationales afin de rendre le système plus juste et qu'il réponde davantage aux défis de notre temps.

**Vous pouvez appuyer le Projet en signant la pétition en tant qu'individu**, chaque signature compte pour améliorer la visibilité du Projet !

**Pour que votre organisation apparaisse comme signataire**, veuillez écrire le nom de l'organisation dans les champs « prénom » et « nom de famille ».

**Pour que votre ONG rejoigne ce groupe**, vous êtes priés de prendre contact avec : [ghislainleray.paxchristi@gmail.com](mailto:ghislainleray.paxchristi@gmail.com).

### **Les propositions clés incluent :**

- **Un renforcement du rôle du Secrétaire général et de l'Assemblée générale de l'ONU** pour surmonter les blocages du Conseil de sécurité sur les questions critiques de paix et de sécurité internationales.
- **Une réforme du système de veto du Conseil de sécurité de l'ONU**, en modifiant l'Article 27-3 de la Charte de l'ONU.
- **Une amélioration des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU** en introduisant des mesures comme l'interdiction de vente d'armes aux États non conformes.
- **Une amplification de la voix et de l'influence des ONG au sein de l'ONU**, en s'assurant que la société civile puisse jouer un rôle plus actif dans la formation des décisions mondiales.
- **Un renforcement des normes environnementales et sociales** grâce à une gouvernance mondiale plus forte et des engagements juridiquement contraignants sur des questions comme la biodiversité, le changement climatique et le commerce mondial.

Ces propositions font partie d'un mouvement visant à s'assurer que les Nations Unies reflètent mieux les réalités du monde d'aujourd'hui et puissent répondre de manière effective aux défis de notre époque.

**Rejoignez-nous pour plaider en faveur de ces réformes et assurez-vous que la voix de votre ONG soit entendue.**

**SIGNEZ CETTE PÉTITION MAINTENANT et Aidez-nous à Créer une Organisation des Nations Unies Plus Juste et Plus Efficace !**

## **Présentation du Projet**

Les signataires de la pétition s'alignent avec la volonté du Secrétaire général de l'ONU de réformer celle-ci dans le cadre de l'Initiative UN80. Cette Initiative, bien que nécessaire, répond essentiellement aux déficiences opérationnelles de l'ONU. Or face aux crises multiples et à la confiance détériorée en l'efficacité de ses institutions, l'ONU peine à s'affirmer comme moteur du multilatéralisme. Pourtant, les institutions spécialisées de l'ONU (UNESCO, FAO, BIRD, OIT, OMS, PNUD...), ainsi que les organisations affiliées (OMC...) jouent un rôle primordial dans le maintien de la « sécurité humaine et collective » [i], permettant de construire une paix durable. En effet, le concept de sécurité humaine, tel qu'émanant du Rapport du PNUD de 1994 sur le Développement Humain, cherche à garantir la paix au long terme en s'appuyant sur le paradigme de développement humain durable, en garantissant la sécurité humaine à travers le développement social, économique, culturel et environnemental.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le travail du groupe « Nouvelle Fondation », qui fait partie, à travers Pax Christi International, du mouvement international « Article 109 » sur la réforme des institutions de l'ONU. Les 13 Propositions du groupe Nouvelle Fondation, tout en appuyant le travail de rationalisation UN80, en s'inscrivant pleinement dans la volonté de garantir la paix au long terme à travers la sécurité humaine et collective, et en demandant à ce que les ONG soient impliquées dans cette réflexion, repensent l'architecture de la gouvernance mondiale, afin de restaurer la capacité de l'ONU à prévenir et résoudre les conflits et instaurer une paix sociale à l'échelle mondiale.

Elles demandent ainsi de :

### **A- Renforcer les rôles du Secrétaire général et de l'Assemblée générale de l'ONU**

*PROPOSITION 1* : Accorder au Secrétaire général la possibilité de faire adopter une décision par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers pour surmonter les blocages du Conseil de sécurité, notamment sur des questions cruciales de maintien de la paix et de la sécurité internationales relevant du Chapitre 7 de la Charte de l'ONU.

### **B- Limiter le droit de veto des membres permanents du Conseil de Sécurité et améliorer la représentation des différents blocs régionaux au sein de celui-ci**

*PROPOSITION 2* : Suspendre le droit de veto [ii] de tout membre permanent du Conseil de sécurité qui commet une « atrocité de masse », tel que déterminé par une Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU ou la Cour internationale de Justice, en tant qu'organe judiciaire principal de l'ONU. Une proposition initiale dans ce sens a déjà émergé d'une initiative conjointe de la France et du Mexique[iii] soutenue par environ une centaine d'États membres. Les termes 'atrocités de masse' font référence aux crimes commis à grande échelle de façon non contestée, sans besoin d'attendre qu'ils soient éventuellement qualifiés et poursuivis en tant que crimes de génocide, de crimes de guerre ou crimes contre l'humanité. À long terme, l'idée est même d'aboutir à une suppression du droit de veto.

*PROPOSITION 3* : Suspendre le droit de vote de tout membre permanent du Conseil de sécurité menaçant ou rompant la paix et la sécurité internationales ou commettant un acte d'agression (en vertu du Chapitre VII, en élargissant le champ de l'Article 27-3).

*PROPOSITION 4* : Instaurer les procédures suivantes de suspension du droit de vote au sein du Conseil de sécurité :

-Procédure 1 : la suspension du droit de vote se ferait suite à un vote à la majorité des 2/3 des membres du Conseil de sécurité.

-Procédure 2 : la suspension du droit de vote se ferait suite à une décision de la Cour Internationale de Justice après sa saisine par le Secrétaire Général ou par un membre du Conseil de sécurité.

*PROPOSITION 5* : Instaurer une meilleure représentation parmi les membres permanents du Conseil de sécurité pour refléter plus équitablement les blocs régionaux et les réalités géopolitiques du monde contemporain, rendant ainsi les décisions prises plus efficaces[iv].

### **C- Améliorer les sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU et privilégier l'intervention des Casques bleus**

*PROPOSITION 6* : Privilégier l'interdiction de la vente d'armes par les Etats tiers pour tout Etat « agresseur » qui ne respecterait pas une résolution qui lui serait destinée, plutôt que les sanctions économiques qui pénalisent la population civile.

Renforcer l'utilisation des Casques bleus de l'ONU pour traiter les conflits internationaux et en tout cas, privilégier la résolution diplomatique et judiciaire des conflits.

### **D- Renforcer le rôle de la société civile à travers le statut des ONG dans les institutions, agences et organes de l'ONU**

*PROPOSITION 7* : Rehausser le statut des ONG, notamment celles qui collaborent avec les différentes missions de l'ONU, au sein des instances où elles sont représentées, afin de mieux faire entendre les revendications de la société civile. Cela placerait aussi les ONG dans une meilleure posture pour exercer leurs rôles d'influence, de plaidoyer, d'alerte et de surveillance pour le bien commun, voire de médiation pour contribuer à la pacification des relations internationales.

Cela pourrait se faire par la mise en place d'une représentation permanente des ONG au sein de l'Assemblée générale de l'ONU, à travers la création d'un Comité de liaison[v] permettant une représentation permanente des ONG les plus influentes à travers le monde[vi].

*PROPOSITION 8* : Institutionnaliser et pérenniser les Forums mondiaux d'ONG[vii] organisés par les Nations Unies afin d'aboutir à une organisation internationale permanente et intégrée au système des Nations Unies, constituée par des représentants de la société civile.

Pour les deux propositions précédentes, assurer une transparence financière rigoureuse parmi les ONG, exigeant la divulgation des sources de financement pour prévenir toute interférence étatique ou politique.

### **E- Renforcer les normes environnementales et sociales en s'appuyant sur les institutions existantes ou à créer**

*PROPOSITION 9* : Appliquer pleinement le rapport sur le Développement Humain du PNUD de 1994 visant à assurer la « sécurité humaine et collective », en s'appuyant sur les organes (ECOSOC notamment) et institutions (UNESCO, FAO, BIRD, OIT, OMS, PNUD...) de l'ONU selon leur domaine de compétence ainsi que les organisations affiliées (telle l'OMC), afin de construire une paix sociale au long terme, allant ainsi au-delà d'une simple absence de guerre.

*PROPOSITION 9' : Renforcer les institutions et normes prévoyant le partage et la protection des biens communs (biodiversité, eau, ressources halieutiques, air, etc.), avec l'appui pertinent du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).*

*PROPOSITION 10 : Mettre en place à l'échelle internationale de normes sociales et environnementales visant à encadrer les échanges mondiaux. De telles réformes pourraient être réalisées avec l'appui de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).*

*PROPOSITION 11 : Mettre en place un système de contrôle de l'application de ces normes, à travers des comités spécifiques, afin d'en assurer l'effectivité au sein des législations nationales.*

*PROPOSITION 12 : Fonder une institution mondiale et permanente pour l'environnement et le climat, pour traiter des enjeux déjà soulevés par les différentes conventions internationales sur l'environnement et le climat, notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC/UNFCCC), la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Rendre contraignantes juridiquement les dispositions desdites Conventions à travers la création d'un organe conventionnel chargé de s'assurer de la bonne application de ces dispositions[viii].*

*PROPOSITION 13 : Une régulation du numérique et de l'IA à l'échelle internationale est nécessaire et doit placer la dignité humaine au cœur de son action, en conjuguant innovation technologique et principes éthiques, suivant en cela les valeurs humanistes.*

#### *Notes de bas de page*

- [i] Formule empruntée notamment à Bertrand Badie, telle que développée dans son ouvrage « L'art de la paix », publié en 2024 aux éditions Flammarion.
- [ii] Bien que l'expression « droit de veto » n'apparaisse pas dans la Charte de l'ONU, nous utiliserons cette formule raccourcie pour renvoyer à la nécessité d'un « vote affirmatif de neuf [...] membres [du Conseil] dans lequel sont comprises les voix de tous les membres permanents », tel que le prévoit l'article 27 de la Charte.
- [iii] Proposition rappelée le 11 novembre 2024 devant l'Assemblée générale de l'ONU (soixante-dix neuvième session, AG/12654).
- [iv] Les suggestions de réforme pourraient s'inspirer des propositions du Better Order Project du Quincy Institute : [https://quincyinst.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2024/09/09130301/Quincy\\_ShortForm\\_Report\\_Digital-1-1.pdf](https://quincyinst.s3.amazonaws.com/wp-content/uploads/2024/09/09130301/Quincy_ShortForm_Report_Digital-1-1.pdf) [iv] Sur le modèle du Comité de liaison ONG-UNESCO.
- [v] Basé sur le modèle du Comité de liaison ONG-UNESCO.
- [vi] Cela complèterait le rôle des ONG représentées à l'ECOSOC, dont le mandat est limité aux questions économiques et sociales.
- [vii] Dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur la société civile de Nairobi de 2024 préparant le Sommet du Futur de New-York de septembre 2024.
- [viii] Sur le modèle du Conseil des Droits de l'Homme institué par le PIDCP – Pacte International pour les Droits Civils et Politiques.

### **Soutenir maintenant**

Merci ! Grâce à vous la pétition a une chance d'être entendue. Nous avons besoin de plus de signatures pour atteindre le prochain objectif - Pouvez-vous nous aider ?

[Passer à l'étape suivante !](#)



Partagez cette pétition en personne ou ajoutez le code QR aux supports que vous imprimez.

[Télécharger le code QR](#)